

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 08 AOUT 2014

VAT 204-0307

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société COPADEx -

Communes de Châlette sur Loing et de Cepoy (45)

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Implantée sur la commune de Châlette sur Loing depuis 1983, la société COPADEx est spécialisée dans le stockage et la distribution en gros de pneumatiques. Elle souhaite augmenter le volume de pneumatiques neufs stockés sur son site de 18 775 m³ à 61 201 m³ dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités. Une nouvelle zone de stockage de pneumatiques dénommée îlot n°6 sera créée dans le cadre de ce projet et permettra le stockage en extérieur de 5 680 m³ de pneumatiques neufs sur 11 racks sur une superficie de 3 635 m².

Le site est situé dans une zone spécifiquement dédiée aux activités économiques industrielles, artisanales, commerciales de la commune de Châlette sur Loing. La société COPADEx occupe également une parcelle sur la commune de CEPOY, sur laquelle se trouvent la zone de parking à l'entrée du site et une réserve d'eau d'incendie dite nord d'un volume de 1 500 m³.

Le site est bordé à l'ouest par l'ex RN7 ainsi que par une voie ferrée reliant Paris à Montargis et au nord, à l'est et au sud par la forêt de Montargis. Les premières habitations se trouvent à 75 mètres à l'ouest du site, de l'autre côté de la voie ferrée.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- La consommation d'eau et les rejets d'effluents liquides,
- L'état des sols,
- Les conséquences d'un sinistre.

3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Le description de l'état initial est pertinente et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

La consommation d'eau et les rejets d'effluents liquides :

Le dossier répertorie les points d'eau existants autour du site dans un rayon d'un kilomètre (usage privé et industriel) ainsi que les nappes captées par ces ouvrages et présente l'implantation géographique des deux captages d'alimentation en eau potable, situés à environ 800 mètres du site. Le site est implanté en dehors des périmètres de protection rapproché de ces captages d'eau potable, implantés en position latérale du site.

La société COPADDEX exploite actuellement un forage sur les 3 présents sur son site. Ce forage captant la nappe de la Craie est utilisé pour l'appoint de la réserve d'eau d'incendie dénommée réserve incendie sud. Les caractéristiques de ce forage sont mentionnées lisiblement dans le dossier ainsi que les volumes d'eau prélevée annuellement dans cet ouvrage depuis 2012 qui sont relativement faibles.

Le site est en dehors des zones d'aléas du plan de prévention des risques inondations du Loing.

Le dossier recense de manière exhaustive les réseaux d'eaux pluviales existants de l'établissement ainsi que leurs exutoires dans le milieu naturel (fossé). Les activités actuelles du site ne génèrent pas d'effluents liquides industriels.

L'état des sols :

Le dossier présente clairement l'état initial des sols ainsi que les résultats des études de pollution des sols et des eaux souterraines réalisées sur le site. Ces études indiquent une incidence des activités antérieures réalisées sur le site ainsi que celle du stockage de carburant actuel sur la surface des sols et, dans une moindre mesure, sur les eaux souterraines (présence d'anomalies ponctuelles en plomb et hydrocarbures) sans circonscrire complètement l'étendue de la pollution. Le périmètre de ces études est cohérent au regard des enjeux identifiés et le niveau d'information retenu est correctement choisi.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

La consommation d'eau et les rejets d'effluents liquides :

L'activité de stockage de pneumatiques projetée ne nécessite pas de besoin supplémentaire en eau.

Les conclusions de l'étude d'évaluation des incidences du forage précisent que les points de prélèvement d'eau souterraine identifiés en aval hydrogéologique du site ne sont pas compris dans le rayon d'influence du forage du site en situation de pompage. Le dossier stipule également que l'exploitation de cet ouvrage respectera le volume maximal de prélèvement autorisé à savoir 1 000 m³ par an. Les volumes d'eau prélevés pour l'appoint de la réserve d'eau d'incendie sud seront très faibles selon le dossier.

Le stockage des pneumatiques est effectué en partie dans deux bâtiments et en partie sur des aires imperméabilisées susceptibles d'être impactées par les eaux de pluie. L'activité de stockage de pneumatiques ne génèrera pas d'effluents industriels selon le dossier.

Les eaux pluviales des voiries seront susceptibles de contenir des hydrocarbures. La démonstration du calcul de la quantité annuelle d'hydrocarbures récupérés au niveau des séparateurs d'hydrocarbures est convaincante. Environ 2,7 kg d'hydrocarbures y sont récupérés annuellement.

Des rejets en eau souterraine seront réalisés sur le site après projet via le bassin d'infiltration. Il s'agira d'eaux pluviales de ruissellement de la quasi totalité des surfaces imperméabilisées du site qui auront transité au préalable dans le nouveau séparateur à hydrocarbures.

L'état des sols :

Le dossier précise clairement que les activités à l'origine de la pollution de sols et des eaux souterraines ont été arrêtées ou sont en cours de mise en conformité.

Afin d'étudier si les effets sont encore persistants, le dossier présente une analyse quantitative récente des enjeux sanitaires réalisée au niveau des zones polluées identifiées qui conclut à l'absence d'impact sanitaire.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

La consommation d'eau et les rejets d'effluents liquides :

Le dossier prévoit la condamnation des 2 forages non exploités sur le site et précise les techniques de comblement à mettre en œuvre afin de garantir l'absence de transfert de pollution.

Une faible partie des eaux pluviales polluées est aujourd'hui traitée par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel (fossé). Le dossier signale la réalisation d'importants travaux d'amélioration du réseau de collecte des eaux pluviales en 2014. La majeure partie des eaux pluviales potentiellement polluées dont celles provenant des aires de stockage de pneumatiques actuelles et futures sera orientée dans un bassin étanche, puis après traitement par un séparateur d'hydrocarbures, vers un bassin d'infiltration. Ce principe de gestion des eaux pluviales polluées du site est de nature à traiter de manière satisfaisante la totalité des eaux collectées.

Le bassin étanche d'un volume de 5 900 m³ est suffisamment dimensionné pour la collecte des eaux pluviales polluées du site et des eaux issues d'un éventuel incendie. La communication de ce bassin avec le bassin d'infiltration sera isolée par arrêt de la pompe de relevage entre ces deux bassins afin de garantir l'absence de pollution du milieu naturel ce qui est satisfaisant.

L'état des sols :

L'emplacement de la future zone de stockage de pneumatiques sera entièrement imperméabilisé.

Le dossier indique à juste titre que le remplacement de la cuve de stockage de fioul à simple enveloppe, à l'origine d'une pollution des sols par des hydrocarbures, par une cuve double enveloppe d'ici fin avril 2015 permettra d'éviter tout risque de contamination des eaux souterraines. Le recouvrement de la zone polluée au plomb par de l'enrobé ou de la terre végétale permettra également d'assurer une protection des salariés. Le risque d'entraînement de cette pollution par les eaux météoriques vers les eaux souterraines aurait mérité d'être détaillé dans le dossier. Un suivi régulier de la qualité des eaux souterraines est prévu dans le dossier.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité avec les plans, schémas et programmes concernés tels que les plans locaux d'urbanisme des communes de Châlette sur Loing et de Cepoy ainsi que le SDAGE Seine-Normandie, le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés et le plan de prévention des risques inondations du Loing aval.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

L'étude de dangers démontre que le principal risque associé aux activités exercées est l'incendie des zones de stockage des pneumatiques. Les six scénarios d'incendie ont été correctement développés et modélisés dans l'étude de dangers. Les modélisations montrent que les zones d'effet thermique restent confinées à l'intérieur des limites de propriété du site pour cinq scénarios.

Les zones d'effets irréversibles d'un incendie du stockage de pneumatiques dénommé Agraire Nord (Ilot 2) sortent des limites de propriété du site. Elles ne touchent aucune habitation mais impactent une portion de quarante-cinq mètres de longueur de l'ancienne RN7 sur une largeur de 1,5 m. Le dossier prévoit qu'une procédure d'alerte des autorités concernant la circulation de l'ancienne RN7 et de la voie ferrée sera incluse dans le plan interne d'intervention en cas d'incendie du site compte-tenu de l'opacité des fumées qui

engendrerait des problèmes de visibilité sur ces axes de circulation. Cette mesure est pertinente.

La dispersion des fumées toxiques de l'incendie d'un stockage de pneumatiques a été calculée et modélisée. L'étude démontre qu'aucune habitation n'est susceptible d'être atteinte.

Les mesures de prévention et de protection sont globalement cohérentes et satisfaisantes au vu des dangers identifiés avec notamment la présence des deux réserves incendie existantes et la présence d'un bassin étanche d'un volume de 5 900 m³ prévue pour recueillir les eaux d'extinction d'un incendie qui sera isolé du bassin d'infiltration par arrêt de la pompe de relevage entre ces deux bassins. Les mesures prises par la société COPADDEX sont de nature à contenir ou à limiter les risques pour les tiers en cas d'incendie.

3.5. Etude des risques sanitaires

Une évaluation qualitative des risques sanitaires est présente dans le dossier et indique que les niveaux de risques sanitaires sont tout à fait acceptables pour les populations extérieures.

Le dossier présente également en annexe une évaluation approfondie des risques sanitaires des sols (évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS)) qui ne s'intéresse pas aux risques pour la population riveraine compte-tenu de la distance qui sépare le site des riverains et de la proximité de la voie ferrée. La conclusion d'absence de risque pour la population riveraine mentionnée dans le dossier est imprécise.

De plus, dans les hypothèses de départ, l'EQRS considère que les puits particuliers à usage domestique ont été interdits d'utilisation. Aucun calcul de risque n'est effectué. Il est rappelé que le puits particuliers à usage domestique le plus proche du projet est situé en aval hydraulique du site. Bien que tel soit le cas, l'absence de risque vers les captages publics utilisés à des fins de consommation humaine n'est pas mentionnée dans l'étude.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

L'ensemble des mesures prises par le pétitionnaire est de nature à maîtriser l'impact du projet sur l'environnement immédiat et le milieu naturel.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Rédigé de manière claire et compréhensible, le dossier prend globalement bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés et en particulier sur l'enjeu principal qu'est le risque incendie.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet notamment la mise en place d'un suivi régulier de la qualité des eaux souterraines.

---=---

Le Préfet de Région

Pierre-Etienne BISCH

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan A remplir pour tous les enjeux
Risques naturels	0	Le site est implanté en dehors de la zone inondable du Loing et n'est pas concerné par le plan de prévention des risques d'inondation du Loing (PPRI).
Faune, flore, milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. Le site n'est pas concerné ni par un zonage biologique, ni par une mesure de gestion ou de protection du milieu naturel de type ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux). Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur la commune de Châlette sur Loing. La ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type II la plus proche est située en limite de propriété du site et correspond à la forêt de Montargis. Le dossier démontre de manière justifiée l'absence d'impacts des activités envisagées sur l'état de conservation des espèces patrimoniales constitutives de la ZNIEFF.
Connectivité biologique	0	Le projet n'induit pas de risque de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	+	Une autorisation a été accordée le 10 mars 2014 pour le défrichement d'environ 8 hectares de parcelles boisées, principalement constituées de chênes et de charmes, actuellement situées à proximité de la forêt de Montargis. Ce défrichement représente moins de 0,2 % de la surface totale de la forêt de Montargis. L'étude recense lisiblement, dans un chapitre dédié, les impacts du défrichement sur la stabilité des sols, sur l'hydrologie locale, sur les habitats, la flore et la faune aujourd'hui en place. Les incidences sont considérées, à juste titre, comme faibles. Les mesures envisagées pour pallier à l'érosion des sols et à l'augmentation des coefficients de ruissellement sont pertinentes et adaptées.
Eaux superficielles et souterraines et captages d'eau potable	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Sols	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Air	0	Le stockage de pneumatiques ne générera pas d'émissions atmosphériques.
Odeurs	0	Aucune odeur ne sera émise par le stockage des pneumatiques.
Déchets	~	Les activités du site généreront des déchets dangereux en très faible quantité qui sont orientés vers des filières appropriées correctement décrites dans le dossier.
Energies et changement climatique	~	Les émissions de CO ₂ seront liées au trafic routier engendré par le fonctionnement du site.
Risques technologiques	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Santé	0	Les installations en fonctionnement normal ne présentent pas d'enjeu pour la santé des populations selon le dossier.
Trafic routier	+	Les véhicules intervenant sur le site représenteront 1 % du trafic routier global de l'ex RN7 qui s'élève à 11 084 véhicules par jour. Cette augmentation est jugée admissible.
Bruit	~	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au delà des limites de propriété
Émissions lumineuses	~	Les émissions lumineuses prévues par le projet resteront limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages		L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu dans la mesure où aucun bâtiment ne sera construit. Le stockage sera masqué en partie par la construction d'un mur d'une hauteur de 3 mètres et de 133 mètres de longueur le long de l'ex RN7 et en partie par les merlons ceinturant les zones de stockage de pneumatiques.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels :

+++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.

